

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FEVRIER 2013 A 20H30

Date de convocation et d'affichage : le 13 février 2013

Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B. PANTEL , D.FRACH, H. FALGARI, D.FRACH,
M. FRANCOIS, C.JEGOU, G.PASCAL, J. ROBERT, G.WILLAIN

Absente : C.MARTEL

Procurations : Cyril QUITTARD pour Mme AJASSE, Elodie THEVON pour Mme FRANCOIS

Secrétaire de séance : Mme Janine ROBERT

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'on doit se prononcer sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de 2013.

Après concertation avec le corps enseignant et vu la difficulté de mettre en œuvre les activités périscolaires Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée de 2014.

Le Conseil Municipal vu les difficultés rencontrées pour la mise en place de la réforme pour la rentrée de 2013 DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés de demander le report de l'application de la réforme à la rentrée de 2014.

(Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

Cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Général du Gard et à Monsieur Le Directeur Académique du Gard.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT BASSE TAVE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'on a adhéré au Syndicat des Eaux et d'Assainissement de la Basse Tave pour le service Assainissement Non Collectif et qu'il y aurait lieu de désigner 2 délégués pour la commune. (Un titulaire - un suppléant).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et vu les candidatures de Monsieur Claude SERRE et de Monsieur Denis FRACH procède à l'élection :

Titulaire : M. Claude SERRE

Suppléant : M. Denis FRACH

Adoption à la majorité des membres présents et représentés. (Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0).

MISE EN VENTE DE LA PARCELLE N°10

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est saisie d'une demande d'achat par un professionnel de la coupe N°10 au prix de 8500€.

Le Conseil Municipal après délibération DECIDE de ne pas vendre la parcelle N°10 sise Plan LYS d'une contenance de 12ha au prix de 8500€ à la majorité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal DECIDE à la majorité des membres présents et représentés :
(Pour 6 Contre 1 Abstention 6)

De demander la délimitation et l'estimation de la coupe par l'ONF

Que cette coupe soit mise en vente sur pied par appel d'offres, sous soumission Cachetée par les soins de l'Office National des Forêts.

De fixer le prix de retrait à la somme de 11 500€.

PRIX DU LOYER APPARTEMENT SUR LES ECOLES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de fixer le prix du loyer pour l'appartement qui se situe au-dessus de l'école primaire vu que le locataire a donné son préavis et qu'il y a une demande pour le relouer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

DECIDE d'appliquer l'index à la construction soit

$350\text{€} \times 123.97 : 121.68 = 356.60\text{€}$

Le prix est arrêté à 356.60€ par mois hors charges et fixe la caution à 356.60€ selon la législation en vigueur. (Unanimité des membres présents et représentés).

L'ATELIER RELAIS REDEVIENT BATIMENT COMMUNAL

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons l'Atelier Relais qui n'est plus loué depuis deux ans et qu'il serait peut-être nécessaire de le reprendre en Bâtiment Communal.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés
(Pour 10 Contre 3 Abstention : 0)

DECIDE que l'Atelier Relais redevient un bâtiment communal.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA CEZE ET DE SES AFFLUENTS DE MONTCLUS A ST LAURENT DE CARNOLS

Madame le Maire expose au Conseil qu'elle a reçu un courrier recommandé avec accusé de réception de la part de Monsieur Le Préfet du Gard concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Cèze et de ses Affluents de MONTCLUS à ST LAURENT DE CARNOLS conformément aux dispositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard.

Les conseils municipaux des communes sont consultés pour donner leur accord.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE à la majorité des membres présents et représentés de DONNER SON ACCORD pour la dissolution de ce Syndicat Intercommunal. (Pour 12 Contre 0 Abstention 1).

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne le tonnage de textile, linge de maison et chaussures qui a été collecté en 2012 sur la commune de VERFEUIL.

1553 Kilos de Textile et 86 kilos de Chaussures.

Madame Le Maire informe le conseil qu'il y a un problème pour la rentrée de 2013/2014. En effet il y a 14 enfants de 3 ans qui doivent faire leur entrée à l'école ce qui porterait le nombre de 30 enfants en maternelle.

Il faudrait réorganiser les salles de classe. Il faut faire un deuxième WC dans la maternelle et il manque un extincteur dans la classe de Mme VILLA.

D'autre part quand il pleut il y a de l'eau qui rentre dans une salle de classe. Monsieur Claude SERRE dit qu'il faut mettre une goutte d'eau à la porte et il n'y aura plus de problème.

D'autre part Mme VILLA a demandé des fournitures pour la garderie.

Monsieur Christophe JEGOU demande à Madame Le Maire si elle a connaissance du compte rendu avant la diffusion aux parents. Madame Le Maire répond qu'elle n'a pas connaissance de ce compte rendu avant diffusion.

Mme Le Maire va prendre contact avec Madame La Directrice pour voir ce problème.

M. Bernard PANTEL propose de l'affouage pour une parcelle située dans le Darboussas.

Il est proposé de demander aux habitants de VERFEUIL s'ils sont intéressés par ce nettoyage de parcelle. On attend le chiffrage de Monsieur HENRY.

Monsieur Hugues FALGARI demande s'il n'y a pas de coupe à mettre en affouage car il a eu plusieurs demandes.

M. SERRE dit qu'on n'a pas de coupe à mettre en affouage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21heures 45mns

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2013 A 21H00

Date de convocation et d'affichage : le 07 mars 2013

Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B.PANTEL, H.FALGARI, M.FRANCOIS, C.JEGOU, G.PASCAL, C.QUITTARD, E.THEVON, G.WILLAIN.

Absente : C.MARTEL

Procurations : D.FRACH pour Bernard PANTEL

J.ROBERT pour Elodie THEVON

Secrétaire de séance FRANCOIS Maithé

Madame Le Maire à l'ouverture de séance demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération concernant le site NATURA 2000.

L'information est parvenue après l'envoi des convocations.

~~Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents est d'accord pour rajouter cette délibération à l'ordre du jour.~~

VENTE PARCELLE N°10

Madame Le maire rappelle au Conseil municipal que dans la séance du 19 février 2013 le Conseil avait délibéré pour donner la coupe N°10 en vente sur pied par appel d'offres sous soumission cachetée par le soins de l'Office National des Forêts et de fixer le prix à 11 500€.

Madame Le Maire indique que les services de l'ONF lui ont fait parvenir plusieurs offres :

M. BENCHAO Ahmed pour 7 500€, Monsieur MEJAN Romain POUR 10 500€ et M. Jean-Marie AUBERT pour 11 500€.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et vu que l'offre de Monsieur Jean-Marie AUBERT est de 11 500€ DECIDE d'attribuer la vente à Monsieur Jean-Marie AUBERT à la majorité des membres présents ou représentés (pour 12 contre 1 abstention 0).

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2013/02/003 du 19 février 2013.

SUBVENTION SYNDICAT DES VIGNERONS DU DUCHE D'UZES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est sollicitée par le Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès pour une aide pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, vu que sur la commune nous avons des vignerons qui sont dans le périmètre de reconnaissance en AOC Duché d'Uzès DECIDE de verser une aide d'un montant de 0.20€ X 578 habitants soit 115,60€ pour l'année 2013 à l'unanimité des membres présents et représentés.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DU RESEAU AEP –TRONCON MONGRAN CLAPEYRET.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 26-II et 28 du Code des Marchés Publics) pour les travaux de reprise du réseau AEP-Tronçon Mongran Clapeyret.

Madame Le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication dans le Réveil du Midi N°2249 du 08 au 14 février 2013 conformément à l'article 40-IV-1° du Code des Marchés Publics.

Concernant la dévolution du Marché, Madame Le Maire indique que 5 plis ont été déposés.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée au groupement d'entreprises TPCR / BAZALGETTE pour son offre d'un montant de 174 949,00€ HT soit 209 239,00€ TTC.

Après examen et délibération, Le CONSEIL Municipal donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour signer le marché et toutes les pièces se rapportant à son exécution.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil :

- APPROUVE les modalités de consultation des entreprises sur procédure Adaptée,
- APPROUVE le déroulement de la consultation
- APPROUVE le choix du groupement d'entreprises TPCR / BAZALGETTE
Pour un montant de 174 949,00€ HT soit 209 239,00€ TTC.

Autorise Madame Le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution. (Pour 12 Abstention 1 Contre 0).

CONVENTION SITE NATURA 2000

Madame Le Maire expose au Conseil qu'elle est saisie d'une demande de la part de la communauté de Communes Pays d'Uzès pour la signature d'une convention définissant la participation financière pour la mise en œuvre du DOCOB sur le territoire couvert par la ZPS. Le territoire comprend 21 communes, 2 Communautés de Communes et 2 Communautés d'Agglomération.

Afin de mener à bien cette mission la part non subventionnée de l'opération doit être co-financée par l'ensemble des collectivités concernées.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de précisions avant de prendre sa décision. Cette délibération est reportée à un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui demande à acquérir l'ancienne citerne sise mas de mouton.

Après discussion le Conseil décide de ne pas céder cette citerne.

(Pour 0 Contre 9 Abstention 4)

Madame Le Maire informe qu'une administrée ouvre une société HARMONIE JARDIN, spécialisée dans l'entretien et l'aménagement du jardin de résidences principales ou secondaires et qu'elle souhaite disposer d'un panneau publicitaire de chaque côté de l'entrée de Montéze. (Dimension : 90cm X 70 cm).

Il est convenu que la commune accepte la pose d'un panneau publicitaire du côté de l'entrée Chemin de Montéze côté village de VERFEUIL.

Par contre pour le panneau côté entrée Goussargues il s'agit d'une propriété privée et la personne devra donc demander l'accord du propriétaire. (Pour 13 Abstention 1 Contre 0)

La Maison Familiale Rurale de DIVAJEU dans la Drôme demande l'aide de la commune pour le financement d'un voyage d'étude à TOULOUSE ET BIARRITZ du 15 au 19 avril 2013.

Nous avons un enfant de VERFEUIL qui est scolarisé dans cette école.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire décide à la majorité des membres présents de refuser cette aide. (Pour 0 contre 8 abstention 3).

Madame Le Maire informe le conseil qu'elle a vu la directrice de l'école et dorénavant les comptes rendus seront soumis à son approbation avant diffusion.

Mme FRANCOIS demande si le problème d'entraînement pour le cross sur le terrain de tennis est terminé. Des conseillers parents d'élèves disent que non. Madame Le Maire dit qu'elle a donné l'autorisation jusqu'au Cross et qu'après ce sera fini.

Monsieur Bernard PANTEL présente un devis pour l'éclairage public du stade. Ce devis a été fait suite à une demande de plusieurs parents qui souhaitent faire du Football avec leurs enfants le soir pendant toute l'année.

Le devis se chiffre à 5053.40€ TTC auquel il faut rajouter le devis ERDF.

Le Conseil décide d'attendre d'avoir tous les chiffres pour donner son accord.

Monsieur Georgy WILLAIN fait remarquer qu'il n'est pas pour car au début il y aura du monde puis selon le temps il n'y aura personne. Affaire à suivre.

Concernant les clés de la salle des Fêtes un devis a été demandé à WELDOM pour un jeu de clés codé (clé à carte). on aurait un barillet avec 3 clés pour 50€

Madame Le Maire souhaiterait d'autre devis. On demandera un devis à Clés Minute à BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SERRE dit qu'il faudrait avoir au moins 6 clés. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2013 A 20H30

Date de convocation et d'affichage : le 05 avril 2013

Présents : Joëlle CHAMPETIER, Nicole AJASSE, Bernard PANTEL, Hugues FALGARI, Denis FRACH, Maïthé FRANCOIS, C. JEGOU, G.PASCAL, C.QUITTARD, E.THEVON, G. WILLAIN.

Procurations de Christelle MARTEL pour Nicole AJASSE, de Janine ROBERT pour Elodie THEVON et de Claude SERRE pour Bernard PANTEL.

Lecture du compte rendu de la séance du 12 mars 2013 et adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE DE GESTION 2012 Commune, CCAS, Eau, Assainissement et Atelier Relais

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'Exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 et celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT

1^{er}) Statuant sur l'ensemble des opérations du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2^{ème}) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes.

3^{ème}) Statuant sur la comptabilité des inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ceci est valable pour le Budget Principal et les Budgets annexes à savoir : CCAS, Eau, Assainissement et Atelier Relais. (Unanimité des membres présents et représentés).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

CA 2012 BUDGET GENERAL COMMUNE

Excédent 2011 Fonctionnement	513 768.57€
Recettes 2012 Fonctionnement	521 679.72€
Dépenses 2012 Fonctionnement	535 650.92€
Excédent 2011 Investissement	105 868.25€
Recettes 2012 Investissement	60 903.75€
Dépenses 2012 Investissement	45 641.05€

Résultat définitif 2012	620 928.32€

CA 2012 BUDGET EAU

Excédent 2011 Fonctionnement	22 903.92€
Recettes 2012 Fonctionnement	118 901.58€
Dépenses 2012 Fonctionnement	100 281.82€
Excédent 2011 Investissement	62 880.42€
Recettes 2012 Investissement	49 782.50€
Dépenses 2012 Investissement	40 658.74€

Résultat définitif 2012	113 527.86€

CA 2012 BUDGET ASSAINISSEMENT

Excédent 2011 Fonctionnement	1 740.75€
Recettes 2012 Fonctionnement	43 844.48€
Dépenses 2012 Fonctionnement	36 919.33€
Excédent 2011 Investissement	52 278.87€
Recettes 2012 Investissement	11 157.60€
Dépenses 2012 Investissement	22 620.67€

Résultat définitif 2012	49 781.70€

CA 2012 BUDGET ATELIER RELAIS

Excédent 2011 Fonctionnement	5.72€
Recettes 2012 Fonctionnement	14 061.00€
Dépenses 2012 Fonctionnement	1 237.54€
Déficit 2011 Investissement	12 097.77€
Recettes 2012 Investissement	12 097.00€
Dépenses 2012 Investissement	12 571.77€

Résultat définitif 2012	256.64€

CA 2012 BUDGET CCAS

Excédent 2011 Fonctionnement	1 482.53€
Recettes 2012 Fonctionnement	3 300.00€
Dépenses 2012 Fonctionnement	2 403.50€

Résultat définitif 2012	2 379.03€

Après retrait de Madame Le Maire de la salle du Conseil, Madame Nicole AJASSE

2ème Adjointe procède au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

AFFECTATIONS DE RESULTAT EXERCICE 2012

BUDGET GENERAL 2012

Excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002) 499 797.37€

Budget EAU 2012

Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 41 523.68€

Budget Assainissement 2012

Excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002) 8 665.90€

Budget Atelier Relais

Affectation au compte 1068 12 572.54€

Excédent reporté en Fonctionnement (ligne 002) 256.64€

Budget CCAS

Excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002) 2 379.03€

Unanimité des membres présents et représentés. (Pour 14)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013
Et VOTE BP COMMUNE 2013.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le taux d'imposition des trois taxes Locales. La collectivité ne souhaite pas augmenter ses taux.
(Unanimité des membres présents ou représentés).

Taxe d'Habitation	8.06%
Foncier Bâti	5.12%
Foncier Non Bâti	42.50%

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2013 préparé par la commission des Finances (Contre 0 Abstentions 3 Pour 11).

Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à
983 285.00€
Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à
796 646.00€

BUDGET PRIMITIF EAU 2013

Madame le Maire présente le Budget Primitif Eau 2013 préparé par la commission des Finances (Contre 0 Abstentions 3 Pour 11)

Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à
122 543.00€
Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à
305 546.00€

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2013 préparé par la commission des Finances (Contre 0 Abstentions 3 pour 11).

Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à
42 840.00€
Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à
50 315.80€

BUDGET PRIMITIF ATELIER RELAIS 2013

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2013 préparé par la commission des Finances (Contre 0 Abstentions 3 Pour 11).

Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à
26 209.00€

Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à
52 572.54€

BUDGET PRIMITIF CCAS 2013

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2013 préparé par la Commission des Finances (Contre 0 Abstentions 3 Pour 11).

Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à
4 782.00€

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2012 POUR LES INSTITUTEURS. (IRL)

Madame Le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 07 mars 2013 concernant le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) pour les instituteurs qui s'est prononcé en faveur d'un montant de 2808€.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés de voter le montant de 2808€.

(Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1)

NATURA 2000 Convention Cadre

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est saisie d'une demande de convention cadre Site Natura 2000 de la part de la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Considérant l'existence de la zone de protection spéciale (ZPS) N°FR 9112033-Garrigues de LUSSAN ? D4UNE SURFACE DE 29150 Ha il convient de mettre en œuvre l'application du document d'objectifs (DOCOB) conformément à l'Alinéa V de l'article L414-1 et à l'Alinéa I de l'Article L414-2 du Code de l'Environnement.

La Communauté de Communes Pays d'UZES ayant été désignée structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB pour le territoire couvert par la ZPS dont le territoire de VERFEUIL est inclus.

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales de déroulement de l'opération et notamment les modalités de cofinancements.

La commune de Commune de VERFEUIL doit s'engager à effectuer 2 versements à la Communauté de Communes Pays d'UZES d'un montant global de 524.64€.

Ce montant tient compte des deux paramètres suivants : Nombre d'habitants 543 (population totale de 2011) et la surface concernée par le périmètre du site 1680HA.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré DECIDE de REFUSER de signer cette convention à la majorité des membres présents et représentés. (Pour : 1 Contre : 9 Abstentions : 4).

Le REFUS est motivé par le fait que la Commune de VERFEUIL n'a jamais donné d'accord pour être inclus dans le périmètre du site NATURA 2000 et refuse le territoire tel qu'il est défini.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégués pour représenter la commune au SITDOM sont :

Titulaire : Joëlle CHAMPETIER

Suppléant : Bernard PANTEL

Le montant des travaux pour le SIVOM s'élèvent à 53 009.11€.

Monsieur Denis FRACH informe le Conseil que la commune de VERFEUIL n'a pas fait inscrire d'entretien de piste DFCI pour cette année.

Le Syndicat AB CEZE est intervenu pendant 9 jours sur la commune de VERFEUIL afin de nettoyer les berges du 23 JANVIER 2013 AU 01 FEVRIER 2013. (De nombreux objets ont été trouvés entre autre des pneus, une machine à laver).

Monsieur Cyril QUITTARD demande de refaire la bande blanche pour les enfants qui se rendent à la cantine. Il faudra également mettre un mot dans la gazette pour rappeler qu'il est interdit de se garer sur la bande blanche.

Mme Elodie THEVON demande pourquoi il n'y a plus de réunion de la commission publication. Mme Le Maire répond que tout passe par Mel.

Mme THEVON répond qu'elle n'a eu aucune information.

Mme Nicole AJASSE dit qu'elle va vérifier les adresses Mel car elle a changé d'ordinateur.

Il est relancé le problème des clés pour la salle des fêtes.

Mme Le maire demande qui est pour changer le système actuel (Pour 5 Contre 6).

Il est décidé qu'on ne change pas de système.

Monsieur JEGOU fait remarquer qu'il manque 3 conseillers et qu'il serait bon de revoir le vote lors d'un prochain conseil.

Il faut relancer le ferronnier pour le portail de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 30mns.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 MAI 2013 A 19H15

Date de convocation et d'affichage le : 30 avril 2013

**Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B.PANTEL, D.FRACH, C.JEGOU, M. FRANCOIS,
G.PASCAL, C.QUITTARD, E.THEVON, G.WILLAIN**

Absents excusés : Janine ROBERT procuration pour Elodie THEVON

Hugues FALGARI Procuration pour Christophe JEGOU

Absente : Christelle MARTEL

Lecture du compte rendu de la séance du 25 avril 2013 et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération concernant la signature de 2 conventions pour les travaux d'AEP de CLAPEIRET à MONGRAN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord pour rajouter cette délibération.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme Le Maire à signer l'acte notarié pour l'enregistrement de ces servitudes :

(Pour 13 Contre 0 Abstention 0)

**Entre la Commune de VERFEUIL et Monsieur et Madame Pierre LAURENT et
La Commune de VERFEUIL ET Monsieur Jean-Claude BONDURAND.**

AUTORISATION POUR ACTE NOTARIE SERVITUDE

Il est instauré une servitude entre les propriétaires du fonds servant Monsieur et Madame Pierre LAURENT et le propriétaire du Fonds dominant la commune de VERFEUIL représentée par Madame Joëlle CHAMPETIER par l'application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur et Madame Pierre LAURENT concèdent une servitude d'une largeur de 4 mètres pour le passage d'une canalisation d'eau potable en fonte de diamètre 125 mm.

Cette servitude grèvera les parcelles Section B 41, 42, 44 et 1002.

Il est instauré une servitude entre le propriétaire du fonds servant Monsieur Jean-Claude BONDURAND et le propriétaire du fonds dominant la Commune de VERFEUIL représentée par Madame Joëlle CHAMPETIER par l'application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Claude BONDURAND concède à la commune de VERFEUIL une servitude d'une largeur de 4 mètres pour le passage d'une canalisation d'eau potable en fonte de diamètre 125mm.

Cette servitude grèvera la parcelle cadastrée Section B 1091.

AGRANDISSEMENT ECOLE MATERNELLE

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des 3 devis reçus pour cette extension.

LOCABAT 42780.00€ HT + 1800€ HT COULEUR MENUISERIE + 2299€ HT CALAGE SUR SITE

TOTAL 46 879€ HT

LOCAMI 54 185.00€HT

DASSE 59 950.00€HT

Mme Elodie THEVON donne lecture des questions de Madame Janine ROBERT.

Madame ROBERT demande :

S'il n'existe pas de solution moins onéreuse comme par exemple un aménagement pour la prise en charge des petits.

D'autre part a-t-on une projection de nombre d'élèves pour les années suivantes.

Madame le maire répond qu'il n'y a pas d'autre solution mise à part celle de refuser des enfants.

Concernant le nombre d'élèves pour les prochaines années on a un chiffrage :

RENTREE 2013/2014	PS 14 MS 6 GS 9 = 29
RENTREE 2014/2015	PS 5 MS 14 GS 6 = 25
RENTREE 2015/2016	PS 4 MS 5 GS 14 = 23
RENTREE 2016/2017	PS 6 MS 4 GS 5 = 15

Madame Janine ROBERT demande si on ne pourrait pas attendre pour pouvoir construire un bâtiment en dur.

Madame Le Maire décide de passer au vote pour savoir si on prend un modulaire ou si on construit.

Pour la construction en dur 5 pour le modulaire 7 abstention 1.

Après ce vote Madame Le Maire demande au conseil de choisir la société qui interviendra ;

Le choix s'arrête sur la société DASSE Pour 9 Contre 3 Abstention1.

La société DASSE est plus disant mais le local est mieux fini et ils se sont engagés à remettre les clés au 31 août 2013.

La couleur des menuiseries sera verte ainsi que le bardage.

QUESTIONS DIVERSES

Il faut faire un affichage pour venir retirer la carte déchetterie.

Il faut voir les horaires de la déchetterie

Il faut faire les cartes pour la déchetterie pour les habitants.

Il faut également voir pour les pneus tracteurs qui sont refusés à la déchetterie.

Monsieur GUY PASCAL parle des problèmes rencontrés sur la commune et demande ce qu'il en est.

Madame Le maire dit qu'elle a reçu les parents et qu'ils doivent régler les dégâts.

Il est convenu que les employés rangeront les jouets pour les vacances afin de ne rien laisser dans la cour.

Madame AJASSE informe le conseil qu'il serait nécessaire de signer une convention pour avoir la gratuité d'accès au PONT DU GARD.

Le Conseil est d'accord.

Madame Le maire informe le Conseil que le coffret électrique du bois de mongrand a été changé par EDF.

Monsieur FRACH demande la remise en place de la porte de la citerne au mas de mouton.

Monsieur PANTEL donne le nouveau tracé de la ligne haute tension. Les travaux doivent être terminés en 2015.

La ligne haute tension qui passe sur le lotissement de FAVEYROL va être supprimée.

Le syndicat d'électrification va continuer sa mise en discrétion jusque chez Monsieur MAZET et Monsieur DALVERNY.

Monsieur Claude SERRE dit qu'il faudra faire une réunion travaux pour les tarifs de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AVRIL 2013 A 20H30

Date de convocation et d'affichage : le 18 AVRIL 2013

Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B.PANTEL, H. FALGARI, M.FRANCOIS, C.JEGOU, G.PASCAL, C.QUITTARD, J. ROBERT, E.THEVON, G.WILLAIN.

Procurations de : Denis FRACH pour E. THEVON et C.MARTEL pour N. AJASSE.

Secrétaire de séance : Nicole AJASSE

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait une délibération à prendre concernant le PLU de la commune de ST LAURENT LA VERNEDE et vu que c'est une demande de Mme Maithé FRANCOIS cette dernière est sollicitée pour exposer sa requête. Mme Maithé FRANCOIS explique que la révision du PLU de St LAURENT LA VERNEDE LA VERNEDE est réalisée afin d'intégrer le site carrière. Il serait nécessaire que le conseil municipal de VERFEUIL se prononce sur cette révision vu que la commune a délibéré contre la création de la carrière.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de cette question à l'ordre du jour.

A la majorité des membres présents (Pour 6 Contre 3 Abstention 3) cette délibération sera rajoutée en fin de conseil.

EXTENSION DE LA CLASSE DE MATERNELLE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal Mme Sabrina PACCAUD, Responsable Régionale Auvergne Languedoc de la société DASSE Constructeur.

Mme PACCAUD est venue pour présenter le dossier extension Ecole Maternelle.

Le prix de cette construction est de 59 950.00€HT pour 60.53M2.

Il a un coin sanitaire avec 3 WC baby et la partie activité. Cette extension sera reliée avec la maternelle existante par une porte ouverte par leur soin.

La jonction des 2 bâtiments sera étanche. Le bâtiment sera monté sur une dalle béton réalisée également par la société.

Le conseil municipal souhaite qu'une étude sol soit réalisée.

La durée de vie de ce bâtiment est de 50 ans et il y a également une garantie décennale.
Madame Le maire demande si on peut mettre de la couleur pour les menuiseries et si cela va influencer sur le prix. Mme PACCAUD répond que la couleur est comprise dans le prix.
A la charge de la commune il y a les raccords de réseaux, la demande de permis de construire et l'étude de sol.

Pour le Permis de construire Mme PACCAUD donne un devis d'un architecte avec qui elle travaille et elle informe les conseillers que tous les travaux d'électricité de plomberie et de maçonnerie sont réalisés par les entreprises locales.

Après cette présentation Mme PACCAUD prend congés.

Monsieur Christophe JEGOU demande si on a d'autres devis afin de comparer.

Mme Le Maire montre 2 autres devis de sociétés différentes.

M. Christophe JEGOU demande si le cahier des charges est le même pour tous.

Mme Le maire répond que les commerciaux sont venus sur les lieux, que les demandes faites ont été les mêmes et que par contre les sociétés ont fournis des devis dont les caractéristiques sont différentes.

Monsieur Christophe JEGOU souhaiterait afin de rester dans la réglementation que les 2 autres sociétés refassent leur devis avec le même cahier des charges que DASSE.

Il est donc convenu de revoir ce dossier dans les meilleurs délais si on veut être opérationnel pour SEPTEMBRE 2013.

REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Bernard PANTEL présente le plan de la nouvelle cuisine élaboré sur place avec l'aide de Monsieur Georgy WILLAIN et de Madame Janine ROBERT.

Pour le moment il n'y a qu'un devis pour le matériel qui s'élève environ à 5000€ht.

Ce sont des prix vus sur le catalogue HENRY JULIEN spécialiste des cuisines de collectivités.

Monsieur PANTEL précise qu'une demande avait été faite à la Société CHAMBOULEYRON mais malheureusement cette société a cessé son activité.

Mme Maïthé FRANCOIS dit qu'elle connaît la société qui a repris CHAMBOULEYRON il s'agit de la Sté SPIE et qu'il y a aussi les Etablissements LAMBERTIN à Pont St Esprit qui vendent les mêmes produits pour les collectivités.

Il est décidé de voir avec eux ces 2 sociétés pour avoir deux devis supplémentaires.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2ème Classe pour les mois de Juillet et Août 2013.

L'agent ou les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 Indice Brut 297 Indice Majoré 302.

Les personnes recrutées devront assurer les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat ou les contrats à durée déterminée concernant cet emploi.

ACHAT DE 2 APPAREILS TELEALARME

Madame Le Maire informe le Conseil qu'elle est saisie d'une demande de mise à disposition d'un appareil de téléalarme et qu'il serait nécessaire de renouveler notre stock. En effet la commune possède 4 appareils mais il y a 2 appareils qui sont obsolètes et 2 appareils attribués.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE de donner son accord pour l'achat de 2 appareils supplémentaires afin de remplacer les 2 appareils obsolètes et DEMANDE au Conseil Général du GARD d'attribuer une subvention pour cet achat. (Unanimité des membres présents et représentés).

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE ST LAURENT LA VERNEDE

A la demande de Mme Maithé FRANCOIS le Conseil Municipal délibère sur le dossier de révision du PLU de la commune de ST LAURENT LA VERNEDE afin d'intégrer une zone carrière.

A la majorité des membres présents ou représentés le conseil municipal de VERFEUIL est FAVORABLE à la révision du PLU afin d'intégrer la zone carrière.

(Pour : 8 Contre : 3 Abstentions : 5)

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire demande une nouvelle fois de s'exprimer sur la mise à disposition des clés aux associations.

Il est décidé à la majorité des membres présents et représentés de donner les clés aux associations qui ont une activité régulière à la salle des fêtes.

(Pour : 8 Contre : 5 Abstention : 1)

Madame Le Maire présente les devis concernant la rampe de l'église. Ces devis avaient été vus à la commission finance et c'est le devis de L'ART DU FERRONNIER qui avait été retenu.

En effet la rampe devant l'église a été réalisée par l'ART DU FERRONNIER et pour l'harmonie il vaut mieux continuer avec le même artisan.

Le conseil DECIDE de retenir l'ART DU FERRONNIER pour faire la rampe de l'église.

Il sera également demandé à l'artisan d'arranger le portail de la salle des fêtes.

TIRAGE AU SORT DE 4 JURES.

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de tirer 4 numéros sur la liste électorale de la commune afin de sélectionner 4 noms pour les jurés d'assises.

4 numéros sont donnés le 133, 51, 46 et 200.

Après vérification 2 numéros posent problème

Le N°133 la personne n'a que 21 ans et le N°46 la personne est décédée

Le N°133 est remplacé par le 135 et le N°46 par le 55.

LE N°135 : Mme PELE Née D'AQUINO Louise Micheline Marie

Le N°51 : Mme Sophie BLANCHER

Le N° 55 : M. Philippe BOISSE

Le N°200 : M. GACON Bruce.

Mme Le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire de faire une réunion de la commission des festivités afin de préparer le repas du 13 juillet 2013.

Il faut pour cela avoir des devis de repas et de sonos.

Madame Le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu ce matin la réponse du Conseil Général pour la création d'un arrêt de bus au mas Mouras.

Après étude de notre requête par les services, il ressort de cette dernière que la création de cet arrêt aurait pour conséquence un allongement du parcours actuel de la ligne, avec de plus l'obligation pour le véhicule d'effectuer un demi-tour dans un carrefour où la visibilité est réduite.

Compte tenu de ces éléments, le conseil général se voit dans l'obligation d'émettre un avis défavorable à notre sollicitation.

Concernant la question de Monsieur Georgy WILLAIN lors d'un précédent conseil sur la décharge d'inertes sur la commune de St Marcel de Careiret, Madame Le Maire dit qu'elle a évoqué le problème avec Monsieur BONNET, Maire de St MARCEL DE CAREIRET. Monsieur BONNET va voir avec son conseil s'il maintient cette décharge d'inertes sur sa commune.

Il est signalé que des pneus se trouvent dans la campagne vers le mas de mouton.

Concernant la mise en place d'un bus les jours de pluie pour amener les enfants de l'école vers la cantine cette expérience a révélé de nombreuses difficultés de fonctionnement.

Il est donc décidé d'arrêter ce service.

Mme Le Maire explique que les parents doivent prendre leurs responsabilités.

La commune de VERFEUIL doit mettre en place son plan communal de sauvegarde (PCS)

Madame le Maire dit qu'en cas de problème si la commune n'a pas élaboré de plan les secours seront à sa charge.

Madame le maire informe également le conseil que toutes les communes vont être adhérentes à PREDIC et qu'il faut 3 référents sur la commune.

Les 3 référents de la commune sont : Claude SERRE Nicole AJASSE et Bernard PANTEL.

Madame le maire informe les conseillers qu'on a de la chance de ne pas être en regroupement pour l'école car les communes doivent maintenant payer le transport au conseil général et c'est de l'ordre de plus de 800€ par enfant.

Dernier point abordé concernant les aides du département pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Les communes qui pratiqueront un prix inférieur à 1.20€ n'auront plus de subvention à compter de 2014.

Il faudra revoir nos tarifs pour savoir où la commune de VERFEUIL se situe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

A collection of nine handwritten signatures, likely of the council members, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains five. The signatures are in various styles, some appearing to be initials or full names in cursive. One signature in the top right clearly reads 'william'. Another in the bottom right appears to read 'FRANCI'.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 MAI 2013 A 19H15

Date de convocation et d'affichage le : 30 avril 2013

Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B.PANTEL, D.FRACH, C.JEGOU, M. FRANCOIS,
G.PASCAL, C.QUITTARD, E.THEVON, G.WILLAIN

Absents excusés : Janine ROBERT procuration pour Elodie THEVON

Hugues FALGARI Procuration pour Christophe JEGOU

Absente : Christelle MARTEL

Lecture du compte rendu de la séance du 25 avril 2013 et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération concernant la signature de 2 conventions pour les travaux d'AEP de CLAPEIRET à MONGRAN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord pour rajouter cette délibération.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme Le Maire à signer l'acte notarié pour l'enregistrement de ces servitudes :

(Pour 13 Contre 0 Abstention 0)

Entre la Commune de VERFEUIL et Monsieur et Madame Pierre LAURENT et
La Commune de VERFEUIL ET Monsieur Jean-Claude BONDURAND.

AUTORISATION POUR ACTE NOTARIE SERVITUDE

Il est instauré une servitude entre les propriétaires du fonds servant Monsieur et Madame Pierre LAURENT et le propriétaire du Fonds dominant la commune de VERFEUIL représentée par Madame Joëlle CHAMPETIER par l'application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur et Madame Pierre LAURENT concèdent une servitude d'une largeur de 4 mètres pour le passage d'une canalisation d'eau potable en fonte de diamètre 125 mm.

Cette servitude grèvera les parcelles Section B 41, 42, 44 et 1002.

Il est instauré une servitude entre le propriétaire du fonds servant Monsieur Jean-Claude BONDURAND et le propriétaire du fonds dominant la Commune de VERFEUIL représentée par Madame Joëlle CHAMPETIER par l'application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Claude BONDURAND concède à la commune de VERFEUIL une servitude d'une largeur de 4 mètres pour le passage d'une canalisation d'eau potable en fonte de diamètre 125mm.

Cette servitude grèvera la parcelle cadastrée Section B 1091.

AGRANDISSEMENT ECOLE MATERNELLE

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des 3 devis reçus pour cette extension.

LOCABAT 42780.00€ HT + 1800€ HT COULEUR MENUISERIE + 2299€ HT CALAGE SUR SITE

TOTAL 46 879€ HT

LOCAMI 54 185.00€HT

DASSE 59 950.00€HT

Mme Elodie THEVON donne lecture des questions de Madame Janine ROBERT.

Madame ROBERT demande :

S'il n'existe pas de solution moins onéreuse comme par exemple un aménagement pour la prise en charge des petits.

D'autre part a-t-on une projection de nombre d'élèves pour les années suivantes.

Madame le maire répond qu'il n'y a pas d'autre solution mise à part celle de refuser des enfants.

Concernant le nombre d'élèves pour les prochaines années on a un chiffrage :

RENTREE 2013/2014	PS 14 MS 6 GS 9 = 29
RENTREE 2014/2015	PS 5 MS 14 GS 6 = 25
RENTREE 2015/2016	PS 4 MS 5 GS 14 = 23
RENTREE 2016/2017	PS 6 MS 4 GS 5 = 15

Madame Janine ROBERT demande si on ne pourrait pas attendre pour pouvoir construire un bâtiment en dur.

Madame Le Maire décide de passer au vote pour savoir si on prend un modulaire ou si on construit.

Pour la construction en dur 5 pour le modulaire 7 abstention 1.

Après ce vote Madame Le Maire demande au conseil de choisir la société qui interviendra ;

Le choix s'arrête sur la société DASSE Pour 9 Contre 3 Abstention¹.

La société DASSE est plus disant mais le local est mieux fini et ils se sont engagés à remettre les clés au 31 août 2013.

La couleur des menuiseries sera verte ainsi que le bardage.

QUESTIONS DIVERSES

Il faut faire un affichage pour venir retirer la carte déchetterie.

Il faut voir les horaires de la déchetterie

Il faut faire les cartes pour la déchetterie pour les habitants.

Il faut également voir pour les pneus tracteurs qui sont refusés à la déchetterie.

Monsieur GUY PASCAL parle des problèmes rencontrés sur la commune et demande ce qu'il en est.

Madame Le maire dit qu'elle a reçu les parents et qu'ils doivent régler les dégâts.

Il est convenu que les employés rangeront les jouets pour les vacances afin de ne rien laisser dans la cour.

Madame AJASSE informe le conseil qu'il serait nécessaire de signer une convention pour avoir la gratuité d'accès au PONT DU GARD.

Le Conseil est d'accord.

Madame Le maire informe le Conseil que le coffret électrique du bois de mongrand a été changé par EDF.

Monsieur FRACH demande la remise en place de la porte de la citerne au mas de mouton.

Monsieur PANTEL donne le nouveau tracé de la ligne haute tension. Les travaux doivent être terminés en 2015.

La ligne haute tension qui passe sur le lotissement de FAVEYROL va être supprimée.

Le syndicat d'électrification va continuer sa mise en discrétion jusque chez Monsieur MAZET et Monsieur DALVERNY.

Monsieur Claude SERRE dit qu'il faudra faire une réunion travaux pour les tarifs de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JUILLET 2013 A 20H30

Date de convocation et d'affichage le : 04 JUILLET 2013

Présents : J.CHAMPETIER, N.AJASSE, B.PANTEL, D.FRACH, H.FALGARI, M. FRANCOIS,

G.PASCAL, C.QUITTARD, G.WILLAIN

C.SERRE est arrivé en cours de conseil avant la délibération ATESAT

Absents excusés : Janine ROBERT procuration pour Maithé FRANCOIS

Elodie THEVON Procuration pour Guy PASCAL

Absente : Christelle MARTEL et Christophe JEGOU

Lecture du compte rendu de la séance du 07 MAI 2013 et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération concernant la signature de 1 convention pour les travaux d'Accessibilité Handicapés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord pour rajouter cette délibération.

Madame le Maire expose au conseil qu'il serait nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte 275 vers le compte 165 pour un montant de 350€.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire décide de donner son accord pour ce virement de crédit. Délibération numéro 2013.07.033

D'autre part Madame Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour les attributions de subventions aux budgets annexes EAU

ASSAINISSEMENT ET ATELIER RELAIS

Budget Eau : 4.247.00€

Budget ASS : 14.474.01€

Budget Atel Relais : 25952.36€

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés. Délibération 2013.07.034

NOMBRE DE DELEGUES CONSEIL COMMUNAUTAIRE D4AGGLO DU GARD RHODANIEN

Vu l'Article L5211-6-1 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la Loi N°2012-1561 du 31 Décembre 2012, fixant les modalités de nombre et de répartition des délégués dans les organes délibérants des EPCI,

Vu l'Article R5211-1-1 du Code Général des collectivités territoriales, créé par le Décret N°2012-124 du 30 janvier 2012, déterminant le chiffre de population à prendre en compte pour la répartition des sièges au sein des organes délibérants des EPCI,

Considérant qu'après les élections municipales de 2014, la composition du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien devra être établie en application des dispositions de la Loi N°2010-1563 du 16 Décembre 2010.

Considérant que la nouvelle composition du Conseil Communautaire sera actée par un Arrêté Préfectoral pris en fonction des délibérations concordantes des Conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

De fixer à 75 le nombre de délégués au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, répartis entre les communes membres en fonction de la population municipale au 01 janvier 2013, de la façon suivante :

BAGNOLS SUR CEZE 19 Délégués

PONT SAINT ESPRIT 11 Délégués

LAUDUN L'ARDOISE 6 Délégués

Toutes les communes ci-dessous ont 1 délégué :

ST VICTOR LA COSTE, ST GENIES DE COMOLAS, TAVEL, TRESQUES, ST PAULET DE CAISSON, SABRAN, CONNAUX, SAINT JULIEN DE PEYROLAS, ST NAZAIRE, VENEJAN, ORSAN, ST ALEXANDRE, GOUDARGUES, GAUJAC, CHUSCLAN, CORNILLON, LIRAC, ST PAUL LES FONTS, CAVILLARGUES, ST MARCEL DE CAREIRET, CODOLET, ST GERVAIS, CARSAN, ST MICHEL D'EUZET, VERFEUIL, ST ANDR2 DE ROQUEPERTUIS, ST ETIENNE DES SORTS, ST LAURENT DE CARNOLS, ST PONS LA CALM, ST ANDRE D'OLERARGUES, LE PIN, LAVAL ST ROMAN, AIGUEZE, LE GARN, ISSIRAC, SALAZAC, LA ROQUE SUR CEZE, ST CHRISTOL DE RODIERES, MONTCLUS.

Délibération 2013.07.035

FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT 2012.2013.2014

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipalité que notre commune a sollicité l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du programme FDE (Fonds Départemental d'Equipement)

Pour concrétiser l'attribution de cette subvention un Contrat Territorial Départemental pluriannuel (2012-2013-2014) doit être signé entre la commune et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'habiliter Madame Le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Conseil Général
Du GARD.
Délibération 2013.07.036

FONDS DE CONCOURS ACCESSIBILITE HANDICAPES

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander le fonds de concours Accessibilité Handicapés à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien afin de pouvoir réaliser les mises aux normes nécessaires pour les bâtiments communaux ; (Eglise Ecole Primaire et Salle des Fêtes).

Afin de concrétiser l'attribution de cette subvention une Convention doit être signée entre la commune et la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'habiliter Madame Le Maire à signer cette convention avec Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
Délibération 2013.07.037

CONVENTION DE PARTENARIAT SITE DU PONT DU GARD

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire e signer une convention de partenariat afin de permettre aux familles gardoises et aux communes du Gard de bénéficier de la gratuité totale d'accès au Site du Pont Du Gard en contrepartie la commune devra assurer la promotion du Site du Pont Du Gard par tous les moyens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu les avantages que cette convention de partenariat propose aux habitants de la commune DECIDE :

D'autoriser Madame Le Maire à signer ce document.
Délibération 2013.07.038

SOUTIEN DE LA COMMUNE DE VERFEUIL AU MAINTIEN DU CENTRE DE CHIRURGIES
CARDIAQUE IMPLANTE AU SEIN DE L'HOPITAL PRIVE LES FRANCISCAINES.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de garder le seul centre de Chirurgie Cardiaque implanté dans le GARD au sein de l'Hôpital Privé les Franciscaines à NIMES.

LE Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de demander à l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon LE MAINTIEN de ce centre dans la GARD.

En effet ce centre a démontré sa performance et son utilité en prenant en charge plus de 6000 patients opérés à cœur ouvert depuis vingt ans et la disparition serait une atteinte au droit aux soins pour les Gardois.

Délibération 2013.07.039

CONVENTION ATESAT

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 08 février 2010 la commune de VERFEUIL est liée à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) par une convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Il est nécessaire aujourd'hui de signer une nouvelle convention afin de continuer à bénéficier du service que peut nous apporter l'Etat. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE de renouveler cette convention et DECIDE également d'ajouter les missions complémentaires suivantes :

- L'Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- L'Etude et la direction des travaux de modernisation de la voirie

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents. (Unanimité des membres présents et représentés). Délibération 2013.07.040

PRIX DU REPAS 13 JUILLET 2013

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il était nécessaire de fixer le prix du repas du 13 juillet 2013.

Madame Le Maire rappelle que le prix du repas était de 12 euros en 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,

DECIDE de fixer le prix à 12 euros pour l'année 2013.

(Pour 10 Contre 0 Abstentions 2)

Madame Maithé FRANCOIS fait part des remarques de Mme Janine ROBERT concernant cette abstention. Mme ROBERT ne voit pas en quoi les votes peuvent être modificatifs car elle est inscrite et qu'elle a déjà réglé le repas donc pour elle c'est seulement pour cautionner une décision déjà prise arbitrairement.

Mme Le Maire souligne que cette délibération n'était pas réellement nécessaire vu que le prix du repas n'avait pas changé.

Délibération 2013.07.041

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DES FETES D'UN MONTANT DE 100€

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire de 100€ au comité des fêtes « La Boumbance ».

Mme Le Maire rappelle que le comité des fêtes prend en charge le concours de boules organisé pour la soirée du 13 juillet 2013.

LE Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 100€ au comité des Fêtes « La Boumbance ». (Pour 9 Contre 1 Abstentions 2) délibération 2013.07.042

QUESTIONS DIVERSES

L'opération brioches doit avoir lieu comme chaque année en OCTOBRE. On reparlera de l'organisation au mois de septembre.

Madame Le maire informe le conseil de l'appel à cotisation de la SACPA.

Monsieur Claude SERRE trouve cela un peu cher et demande si on est obligé d'adhérer.

Mme Le Maire répond qu'en cas de non adhésion la commune n'est pas assurée et s'il y a un problème elle en a l'entière responsabilité.

Maison de l'eau Monsieur SERRE et Monsieur FRACH donnent les renseignements concernant le règlement et les tarifs pour les contrôles.

D'autre part Monsieur SERRE informe le conseil que les compteurs d'eau doivent être installés dans le domaine privé et non sur le domaine public.

S'il y a un problème c'est à la charge de la commune.

Monsieur SERRE informe également que le curage de la station d'épuration doit être fait tous les 10 ou 15 ans. Il faut commencer à provisionner pour faire le curage dans 5 ans ou 10 ans. Voir avec la SAUR.

Réseau d'eau il y a une réunion de chantier demain 10, juillet à 11 heures.

La toiture d'école est en cours il faut prévoir un changement au niveau de la charpente.

La toiture de l'atelier relais est terminée.

Concernant le terrain du cimetière il faut faire une haie d'arbres ou de lauriers en bordure du terrain. A réfléchir.

Devant la boulangerie il faut refaire une partie du dallage qui se soulève à cause des racines des arbres. Les employés verront cela au mois de septembre après les congés. Concernant le dossier extension de l'école maternelle Mme MAITHE FRANCOIS dit qu'elle a une question écrite de la part de Mme JANINE ROBERT :

Je ne vois pas à l'ordre du jour une discussion sur l'agrandissement de l'école. J'ai l'impression que nous n'avons pas non plus le libre arbitre pour cela aussi.

Premièrement nous recevons à la table du Conseil Municipal une commerciale qui vient nous présenter son produit, est-ce légal ? Pourquoi pas ses concurrents ? Deuxièmement elle nous assure que le permis sera là dans un mois et demi l'avons-nous ? Il semble que les travaux soient commencés, avons-nous l'aval des commissions ? Sommes-nous hors la loi ?

J'espère vivement que ce ne soit pas le cas.

Mme Le Maire répond qu'il n'y a aucun problème :

La commission de sécurité se réunit le 19 juillet 2013 et un élu sera présent. D'autre part pour la pose d'un bâtiment modulable la loi donne la possibilité de commencer les travaux avant le retour du permis de construire, celui-ci devant être régularisé dans l'année.

Mme Le Maire rajoute que nous sommes dans le même cas de figure pour les travaux des toitures de l'atelier relais et des écoles nous n'avons à ce jour pas le retour de la DDTM.

Mme ROBERT Janine et Mme FRANCOIS Maithé demandent à dégager leur responsabilité dans ce dossier.

Monsieur SERRE demande à Mme FRANCOIS de faire un courrier à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures trente minutes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 AOUT 2013 A 20H30

Date de convocation et d'affichage : 01 AOUT 2013

Présents : J. CHAMPETIER, N. AJASSE, B. PANTEL, M. FRANCOIS, C. JEGOU, G. PASCAL,
E. THEVON, G. WILLAIN

Absente : Janine ROBERT

Procurations : Claude SERRE pour Bernard PANTEL, Denis FRACH pour Guy PASCAL,
Hugues FALGARI pour C. JEGOU, C. MARTEL pour J ; CHAMPETIER et
Cyril QUITTARD pour N. AJASSE.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

Avant de commencer Madame Le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour rajouter 2 délibérations : Choix de la Banque pour emprunt EAU et Virement de crédit pour le Budget Principal. (Pour 08) unanimité des membres présents.

D'autre part Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de Mesdames M. FRANCOIS, J. ROBERT et E. THEVON concernant l'extension de l'école maternelle.
CE COURRIER SERA ANNEXE AU PRESENT COMPTE RENDU.

ORDRE DU JOUR

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ème classe à temps non complet. (2013/08/043)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe à temps non complet à compter du 01 septembre 2013 de 10 heures par semaine pour assurer à l'école de VERFEUIL :

L'aide au trajet, à la cantine. Le ménage de l'école maternelle. La garderie en fonction du nombre d'enfants (heures en sus).

Le Conseil Municipal DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés

(Pour 11 Contre 2 Abstention 0) :

LA CREATION de ce poste qui sera pourvu par un appel de candidatures local

AUTORISE Madame Le Maire à lancer la procédure.

CHOIX DE LA BANQUE POUR PRET REHABILITATION CANALISATIONS EAU
MONGRAN/CLAPEIRET (2013/08/044)

Madame Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de réaliser un prêt pour les travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau de Mongrand à Clapeyret d'un montant de 125 000€.

3 banques ont été sollicitées : LA CAISSE D'EPARGNE, DEXIA et le CREDIT AGRICOLE.

LA CAISSE D'EPARGNE a proposé un taux de 3.70% sur 15 ans à taux fixe à périodicité trimestrielle

DEXIA n'a pas souhaité répondre

Le CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC a proposé un taux de 4.13% sur 15 ans à taux fixe à périodicité trimestrielle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de demander à la CAISSE D'EPARGNE :

- . L'Attribution du prêt à taux fixe d'un montant de 125 000€ au taux de 3.70% remboursable en 60 échéances trimestrielles de 2724.04€.

Frais de dossier de 250€.

- . Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- . Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse d'Epargne.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET COMMUNAL 2013 (2013/08/045).

Madame Le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2152 opération 16 et de diminuer le compte 2313 opération 33 d'un montant de 1500€.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé du Maire DECIDE D'AUTORISER le virement du compte 2313 vers le compte 2152. (Unanimité des membres présents et représentés)

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne la parole à Madame AJASSE pour la lecture du règlement intérieur de la cantine et de la garderie qui a été rédigé par la commission écoles. Après lecture il est question de rajouter certains points sur l'accueil des enfants après la classe si les parents sont en retard.

Validation du règlement Contre 1 Abstention 1 Pour 6.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions pour avoir la carte du PONT DU GARD sont réalisables en mairie.

Il faut se présenter en mairie de VERFEUIL avec la carte grise du véhicule.

Il faudra mettre un article sur midi-libre, sur le prochain bulletin et sur les panneaux ainsi qu'à la boulangerie.

Le centre de chirurgie cardiaque LES FRANSISCAINES remercie le conseil municipal pour leur soutien.

Madame Le Maire informe également que la visite de VERFEUIL dans le cadre des visites organisées par la Communauté d'Agglo Du Gard Rhodanien a été une réussite.

Environ 180 personnes étaient présentes.

Madame Elodie THEVON demande pourquoi certains employés étaient présents et d'autre non, Madame Le Maire répond qu'il suffisait d'en faire la demande.

Madame le Maire rajoute que c'était très bien qu'il y ait des employés présents, ils pourront renseigner les administrés.

On peut peut-être solliciter le guide pour qu'elle donne un petit résumé de la visite.

Monsieur Georgy WILLAIN signale qu'on lui a refusé l'accès à la déchetterie car il venait vider des encombrants personnels avec son camion de plus de 3.5tonnes.

Madame Le Maire dit qu'elle va faire remonter le problème.

Madame Maithe FRANCOIS souligne qu'il y a des pneus dans les bois.

Monsieur Bernard PANTEL évoque son entretien avec M. BOURGES de la DDTM pour le problème de vitesse relaté par Monsieur KUTER au mas mouras.

Il n'y a pas de possibilité de mettre un dos d'âne car la vitesse n'est pas assez élevée.

Madame Le Maire dit qu'on va attendre le rapport de M. BOURGES et qu'on en reparlera à un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 OCTOBRE 2013

Date de convocation et d'affichage : 16 octobre 2013

Présents : J.CHAMPETIER, N.AJASSE, C.SERRE, B.PANTEL, D.FRACH,
H. FALGARI, C.QUITTARD, G.PASCAL, J.ROBERT, G.WILLAIN

Absents : C.MARTEL

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame Le maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour cela concerne le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas que le personnel communal engage pour se rendre à des formations ou en mission sur ordre du maire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord pour rajouter cette délibération.

INDEMNITES MISSION-REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET DE REPAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu que le personnel communal peut bénéficier d'une ou plusieurs formations, Considérant que la commune tient à rembourser les frais de transport, de péage, de parking, d'hébergement et de repas, que le personnel communal engage pour se rendre à leur formation ou en mission sur ordre du maire, Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents, que :

Les frais de transport, de péage, de parking et d'hébergement engagés par le personnel communal pour se rendre à leur formation ou en mission seront remboursés.

Le règlement se fera sur présentation d'un état de frais certifié exact par l'intéressé, accompagné des notes, factures ou titres de transport y afférents.

En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, il sera appliqué le régime des indemnités kilométriques concernant les agents des collectivités territoriales

Une indemnité forfaitaire pour frais supplémentaires de repas sera attribué selon les textes en vigueur (15.25€ à ce jour).

Ces décisions sont applicables au 1^{er} janvier 2013.

FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le 6^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement (PDALPD) vient d'être signé pour une période de cinq ans (1^{er} juillet

2013-2017). Il prend le relais du 5ème plan (2008-2012) pour lequel la commune s'était engagée à abonder le FSL jusqu'au 30 juin 2013.

Il conviendrait de signer une nouvelle convention relative à la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui est le dispositif financier du PDALPD.

La participation de la commune sera de 173.40€ jusqu'au 30 juin 2017.
($0.25 \times 1.20 \times 578 = 173.40$).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le maire DECIDE à la majorité des membres présents de l'AUTORISER à signer cette nouvelle convention pour 5 ans. (2013-2017). Pour 9 Contre 1.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIIG)

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2003-352-3 du 18 décembre 2003 portant création du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)

Vu les statuts du SIIG, Vu la délibération du SIIG en date du 25 juin 2013 N°09 acceptant la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat et fixant le siège du Syndicat à : 1005 route de Vénéjan 30200 SAINT NAZAIRE.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :
D'APPROUVER la modification de l'article 3 des statuts du SIIG.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Augmentation de l'article 2228 opération 32 réalisation parking de 17000€ et diminution du compte 2313 opération 33 extension école de 17000€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord pour cette décision modificative.

DELEGUES SITDOM

Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut 2 délégués pour le syndicat des ordures ménagères (SITDOM).

Déléguée Titulaire : Joelle CHAMPETIER

Délégué suppléant : Bernard PANTEL

REPRISE DES CONCESSIONS REPUTÉES NON ENTRETENUES/EN ETAT D'ABANDON

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions des articles R2223-12 et R2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de reprise des concessions réputées non entretenues/en état d'abandon est mise en place à compter du 31 octobre 20130

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire DECIDE de donner son accord pour la procédure de reprise des concessions au cimetière qui sont réputées non entretenues ou en état d'abandon.

Une publicité sera mise en place sur les portes du cimetière, sur chaque tombe et sur la porte de la mairie.

AUTORISATION DE DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE AU TA DE NIMES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les conjoints DALVERNY ont saisi le Tribunal Administratif de NIMES à l'effet d'obtenir des indemnités suite aux différentes inondations sur leur terrain.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le Tribunal Administratif de NIMES.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
DECIDE :

D'autoriser la Défense de la Commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de NIMES.

De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de NIMES.

De désigner le cabinet d'avocats MARGALL, avocats au Barreau de MONTPELLIER, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

La présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Monsieur Christophe JEGOU arrive à la séance du conseil, il n'a donc pas pris part aux délibérations ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le maire fait part de l'avant-projet des Rythmes Scolaires. 2 fois une heure et demi dans la semaine. L'inspecteur d'académie n'a pas encore donné son aval à la proposition. L'académie préconise 45 minutes par jour. On doit avoir une réponse fin novembre.

Madame Le Maire informe le Conseil que l'appartement de l'école se libère au 1^{er} décembre 2013.

Madame le Maire fait également part de la demande de la directrice de l'école qui souhaiterait avoir cet appartement pour en faire des salles d'activité.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande et souhaite garder l'appartement en location.

Il est donc décidé de mettre des affiches pour informer les administrés de cette location.

Les travaux réalisés par le conseil général sur la départementale ont été efficaces.

Madame le maire a demandé à l'entreprise de nettoyer le bassin de rétention avant les pluies qui sont annoncées pour la fin de la semaine.

Une convention avec l'entreprise TPCR est en attente pour le nettoyage du bassin. Après réception de cette convention il faudra prendre contact avec CARMEUSE.

Il est question de l'augmentation de la redevance des ordures ménagères. C'est maintenant la communauté d'agglomération du GARD Rhodanien qui gère ces augmentations.

Monsieur Christophe JEGOU demande ou en est l'éclairage du stade au mas mouras. Il faut relancer EDF pour le devis.

Les travaux du SIVOM se sont finis le lundi 21 octobre 2013. La réception des travaux se fera prochainement.

La tranchée faite pour les travaux d'enfouissement des lignes de Monsieur Jean ROMAN a été réalisée par l'entreprise et cela n'a pas été comptabilisé en plus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H20Mns.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2013

Date de convocation et d'affichage : 15 novembre 2013

Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B.PANTEL, H.FALGARI, D.FRACH, G.PASCAL,
C.QUITTARD, J.ROBERT.

Absents : C.JEGOU, C.MARTEL et G.WILLAIN.

Secrétaire de séance : Janine ROBERT

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire en ouverture de séance demande si le conseil est d'accord pour ajouter deux délibérations :

- Motion pour la téléphonie mobile
- renouvellement CDD.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord pour rajouter les deux délibérations énoncées ci-dessus.

CONTRAT CDD ADJOINTE ADMINISTRATIVE 2ème Classe

Après retrait de la salle du Conseil de Monsieur Cyril QUITTARD, Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de reconduire le contrat de Madame Alexandra CASTETS Adjointe Administrative 2ème classe en modifiant la durée.

Le contrat du 17 septembre 2012 établi pour six mois avait été prorogé jusqu'au 30 septembre 2013.

Madame Le Maire propose de renouveler le contrat du 01 octobre 2013 au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir débattu DECIDE d'autoriser Madame Le Maire à signer ce contrat pour 15 mois soit du 01 octobre 2013 au 31 décembre 2014 avec Madame Alexandra CASTETS.

(Pour 8 Contre 0 Abstention 0).

QUALITE DU SERVICE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Le Conseil Municipal rappelle son attachement au service universel défini par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) comme :

« L'une des trois composantes du service public en matière de télécommunications, avec la fourniture de services complémentaires (anciennement dits obligatoires) de communications électroniques et des missions d'intérêt général.

Les prestations de service universel sont assurées sur l'ensemble du territoire et se répartissent en trois composantes :

- Le service téléphonique qui couvre l'installation et l'opérations, pour toute personne le demandant, d'un raccordement fixe au réseau ouvert au public, et la fourniture, sur ce raccordement, d'un service téléphonique de qualité, à un tarif abordable ; il inclut également la fourniture d'une offre de réduction de la facture téléphonique à destination de certaines catégories d'abonnés.
- L'annuaire universel et le service universel de renseignements qui couvrent la fourniture d'un service de renseignements (le 118.612) et la distribution gratuite d'un annuaire imprimé à tout abonné au service de téléphonie public.
- La publiphonie qui couvre l'installation et l'entretien de cabines téléphoniques sur le domaine public, ainsi que la fourniture, dans ces cabines, d'un service téléphonique de qualité à un tarif abordable. »

Cet engagement induit un service téléphonique de qualité qui fonctionne de manière permanente.

Face aux nombreux dysfonctionnements constatés, le Conseil Municipal SOUHAITE qu'orange, anciennement France Télécom, opérateur historique engagé auprès des collectivités, mette en place un interlocuteur unique à la manière de ce qui est pratiqué dans d'autres secteurs, chez EDF notamment et ce dans le but d'apporter des réponses rapides aux problématiques rencontrées par les communes et leurs habitants.

Par ailleurs le Conseil Municipal demande qu'un diagnostic technique du réseau filaire soit soumis à l'ensemble des communes.

Concernant la téléphonie mobile, Le Conseil Municipal sollicite Monsieur Le Préfet du Gard ainsi que Monsieur Le Président du Conseil Général afin d'obtenir un bilan des opérations ayant conduit à résorber les zones dites « blanches » où aucun réseau téléphonique n'est accessible.

Le Conseil Municipal rappelle que les critères actuels ne sont pas pertinents puisqu'ils prennent en compte un pourcentage de couverture de la population et non du territoire. Il souhaite une coordination entre les différents opérateurs de sorte que les zones non desservies soient à l'avenir couverte par au moins un des opérateurs.

Enfin le Conseil Municipal demande à l'Etat que soit rapidement précisé le Très Haut Débit sur le territoire national.

(Pour 9 Contre 0 Abstention 0).

MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE ET DE L'ADRESSE POSTALE DE LA MAISON DE L'EAU

Madame Le Maire souligne que lors de la modification des statuts pour le changement d'appellation de la collectivité le 17 décembre 2012, l'adresse du siège et l'adresse postale n'étaient pas définies par les services postaux et par conséquent il convient à ce jour d'apporter une modification aux statuts du SI de la Maison de l'Eau comme suit :

Article 3 : Siège du « SI DE LA MAISON DE L'EAU » :

3.1- Adresse du siège : Route Michel Ledrappier –Parc d'activités du Bernon-
30330 TRESQUES

3.2- Adresse postale : Route Michel Ledrappier- Parc d'activités du Bernon-
BPN°5-30330 CONNAUX.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la modification de l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 : Siège du « SI DE LA MAISON DE L'EAU »

3.1-Adresse du siège : Route Michel Ledrappier-Parc d'activités du Bernon-
30330 TRESQUES.

3.2-Adresse postale : Route Michel Ledrappier- Parc d'activités du Bernon-
BPN°5- 30330 CONNAUX.

Dits que les autres clauses des statuts sont inchangées.

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2012 DE LA MAISON DE L'EAU

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Maison de l'Eau pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Vu que la Commune a adhéré au 01 janvier 2013 pour l'assainissement non collectif
DECIDE de s'abstenir, à l'unanimité des membres présents, sur le rapport d'activités de l'année 2012.

TAXE D'AMENAGEMENT (EX TLE)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 en substituant la taxe d'aménagement (TA) à la taxe locale d'équipement (TLE).

Dans les communes dépourvues d'un POS ou d'un PLU, la Taxe d'Aménagement n'est pas instaurée d'office, le Conseil Municipal doit délibérer pour l'instituer et pour fixer un taux compris entre un 1 et 5%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire
DECIDE D'INSTAURER LA TAXE D'AMENAGEMENT en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE et de reconduire le taux de 5%.

(Pour mémoire la TLE était à 5%). (Pour 9 Contre 0 Abstention 0).

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, AMENAGEMENT FOSSE LE LONG DE LA
DEPARTEMENTALE 143

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés le long de la départementale 143 afin de canaliser les eaux de pluie provenant de la Route de LUSSAN.

Il serait nécessaire de continuer ces travaux afin de pallier aux mieux aux risques d'inondation lors de fortes précipitations, pour cela la commune sollicite l'aide de l'ETAT. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et VU la nécessité de ces travaux DECIDE de déposer un dossier en Préfecture pour demander l'aide de l'ETAT afin de finaliser ces travaux. (Pour 9 Contre 0 Abstention 0).

ACCORD POUR REALISATION DE TRAVAUX ELECTRIQUES PROGRAMME 2013
PAR LE SMDE30

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Electrification du Gard a décidé lors de sa réunion de bureau du 02 juillet 2013 de retenir des travaux électriques pour le programme 2013 d'un montant de 30 000€ HT et d'attribuer une subvention de 30 000€.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

Vu que ces travaux ne couteront rien à la commune

DECIDE d'accepter et AUTORISE Madame Le Maire à signer le bon de commande.

QUESTIONS DIVERSES

M.FALGARI demande le résultat de la visite du PRESBYTERE.

Madame AJASSE informe le conseil que c'est une personne de la Communauté d'Agglomération qui est venue visiter afin de voir si les lieux pourraient convenir pour des expositions, des réunions.

Monsieur Bernard PANTEL dit que nous avons enfin reçu le devis ERDF pour le stade, les travaux sont de l'ordre de 1108.69€TTC.

A ce montant il faut rajouter le devis établi par VALETTE fin 2012 ou début 2013 d'un montant d'environ 5000€.

Il faut rechercher ou réactualiser le devis de VALETTE pour avoir une idée globale du coût.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2013

Date de convocation et d'affichage : le 18 Décembre 2013

Présents : J.CHAMPETIER, C.SERRE, N.AJASSE, B.PANTEL, H.FALGARI, D.FRACH, G.PASCAL, C.QUITTARD, J.ROBERT, G.WILLAIN.

Absents : C.MARTEL, C.JEGOU.

Procuration : C. JEGOU pour H.FALGARI

Secrétaire de séance : Janine ROBERT

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire, en ouverture de séance, demande si le conseil est d'accord pour ajouter deux délibérations :

- Annulation du projet « TRAVERSEE DE VERFEUIL »
- AMENDES DE POLICE 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord pour ajouter les deux délibérations énoncées ci-dessus.

ANNULATION DU PROJET TRAVERSEE DE VERFEUIL

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'annuler le projet « TRAVERSEE DE VERFEUIL » vu qu'aucune proposition n'a été retenue.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, vu qu'aucun projet n'a été retenu DECIDE d'annuler le projet « TRAVERSEE DE VERFEUIL », à l'unanimité des membres présents.

AMENDES DE POLICE 2014

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander l'inscription de la commune au titre des Amendes de Police pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le maire et vu que la commune n'a pas sollicité cette aide depuis 2010,
DECIDE de demander l'inscription de la commune de VERFEUIL au titre des Amendes de Police, un dossier sera élaboré au mois de janvier 2014. (Unanimité des membres présents et représentés.)

ENGAGEMENT LIQUIDATION MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT BP2014.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'Investissement avant adoption du BP 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2013.
Le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses pour le réaménagement de la salle des fêtes en reste à réaliser de 4026.96€ sur les 10 000€ ouverts au BP 2013.

VIREMENTS DE CREDIT

Madame le maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit Pour le budget communal. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

On diminue le compte 61522 de 3000€
On augmente le compte 7398 de 3000€

On diminue le compte 2318 de 500€
On augmente le compte 165 de 500€

On diminue le compte 2318 de 37 000€
On augmente le compte 2135 2 000€
On augmente le compte 21312 35 000€

On diminue le compte 2228 de 17 000€
On augmente le compte 2315 de 15 000€
On augmente le compte 2184 de 1 000€
On augmente le compte 2188 de 1 000€

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION BOISSIN Olivier (IEM)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'instaurer une Indemnité d'Exercice et de Mission (IEM) pour Monsieur Olivier BOISSIN, Adjoint Technique Territorial 2ème classe.
Le montant de l'IEM est de 95.28€ par mois pour un employé à temps complet soit 57.16€ pour un temps à 60%.
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE de verser mensuellement L'IEM à Monsieur Olivier BOISSIN au prorata du temps travaillé, à compter du 01 janvier 2014. (Pour 10 Contre 1 Abstention 0).

TRAVAUX EP FINANCES A 80% PAR LE SIE RHONE MONT BOUQUET

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat du Rhône au Mont Bouquet étant rattaché au SMDE a modifié le mode de financement des travaux d'éclairage public.

Le financement portera sur 80% du projet à hauteur de 20 000€HT.

Ces travaux devront être effectués entre les mois de janvier et février 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE de programmer des travaux d'éclairage public à concurrence de 20 000€HT financés à 80% par le SIE du Rhône au Mont Bouquet. (Abstention 1 pour 10 contre 0).

ECLAIRAGE DU STADE AU MAS MOURAS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons reçu le devis ERDF concernant le raccordement au réseau électrique du stade situé au Mas Mouras d'un montant de 1108.69€TTC et le devis de remise en état de fonctionnement de l'entreprise VALETTE du 20.02.2013 d'un montant de 5053.10€TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire DECIDE de donner son accord pour la réalisation du raccordement et des travaux de remise en état pour un montant total de 6161.79€ VU qu'il est prévu une horloge astronomique, adoption à la majorité des membres présents et représentés. (Abstention 1 pour 10 contre 0).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Denis FRACH informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir les travaux VOIRIE 2014 le plus rapidement possible.

D'autre part il faut vérifier que les travaux 2013 sont bien terminés et que la remise aux normes des bouches a été faite ainsi que le problème d'eau chez Monsieur TYSSAEN.

Madame Le maire demande au Conseil s'il est d'accord pour le prêt de la salle des fêtes aux listes qui en feront la demande.

Le conseil est d'accord pour prêter la salle pour des réunions.

Les parents d'élèves ont demandé de mettre des films occultant pour la salle de repos de la maternelle. Il est décidé de ne rien faire pour le moment.

Monsieur FRACH Denis fait part au conseil que la Maison de l'Eau a des problèmes avec la société PURE ENVIRONNEMENT. Cette société ne répond plus au téléphone et aucun contrôle n'a été fait depuis juillet 2013. Affaire à suivre.

Monsieur Denis FRACH demande s'il peut avoir la liste des assainissements non collectifs.

Monsieur Cyril QUITTARD relance le dossier Les croix de la mission. Madame Le Maire dit qu'une réunion de travail sera mise en place afin de refaire le point. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.